

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

*À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé*

|                |            |       |                |
|----------------|------------|-------|----------------|
| Département(s) | PRÉSIDENCE | Date  | 6 janvier 2026 |
| Numéro         | 26.304     | Heure | 15h41          |

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral

Titre : Nouvelle organisation du Conseil d'État en matière de mobilité

**Contenu :**

À la suite des élections de l'an dernier, le Conseil d'État s'est dit « *conscient de la nécessité d'une organisation optimale et équilibrée des responsabilités [...] adaptée aux défis à venir* ».

Dans cette perspective, le Conseil d'État peut-il nous expliquer ce que sa nouvelle organisation a amélioré dans le domaine de la mobilité, désormais traitée par deux départements différents ? Qui est en charge de quoi ? Comment se fait la coordination ? Qu'est-ce qui va mieux ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|                                    |  |  |